



LETTRÉ DE CONSULTATION

N° 14 /PCH/DM – RCD /RCD/2018

Monsieur ; Madame ;

Dans le cadre de ses approvisionnements, la Pharmacie Centrale des Hôpitaux 'PCH', procède à une consultation pour l'acquisition des produits selon la liste descriptive et quantitative jointe en annexe :

A cet effet, nous vous invitons à nous transmettre une offre complète et détaillée (accompagnée de la documentation), qui devra nous parvenir au plus tard le **26 AVR. 2018** dernier délai.

L'ouverture des plis se fera le **29 AVR. 2018** sans la présence des soumissionnaires.

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'élaboration de votre offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



MA

1- Modalité de remise des Offres :

Votre offre devra nous parvenir sous pli fermé, anonyme, avec les mentions suivantes :

- A Ne Pas Ouvrir.
- Direction Des Achats DM - RCD
- Numéro de la Présente Consultation.
- Date Et Heure Limite De La Consultation

A l'adresse suivante :

PHARMACIE CENTRALE DES HÔPITAUX
11, Route de Wilaya, Oued Smar
B.P. : 354 – Dar El Beida, Alger

Par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine, la date et l'heure de réception des plis, notamment :

- Par lettre recommandée (sans mention de l'identité du soumissionnaire) avec accusé de réception.
- Par porteur contre accusé de réception.

2- Langue de Rédaction :

Les documents qui constituent le dossier de la consultation doivent être rédigés dans l'une des langues suivantes : Arabe, Français, Anglais.

3- Critères D'évaluation (Système De Notation) :

- Note Technique 70 points
- Note Financière 30 points
- Total 100 points

a- Note Technique

L'évaluation technique des offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions de la présente consultation se fera comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

À l'issue de cette évaluation, elle établit un classement des offres et élimine les offres qui n'ont pas atteint le seuil requis.

NB :

La décision d'enregistrement est obligatoire, sans la présentation de celle-ci l'offre se verra rejetée.

Le prix du produit doit être inférieur ou égal au prix fixé sur la décision d'enregistrement délivrée par le comité économique institué auprès du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière :



CRITÈRES D'ÉVALUATION	Nombre de Points
Statut du soumissionnaire	20 points
Fabricant du produit	20
Distributeur du produit	10
Qualité du produit	25 points
- Marquage CE et/ou FDA*	
Oui	15
Non	00
*La note totale sera attribuée aux produits manufacturés localement	

- Certificat ISO 9001 du fabricant et/ou du distributeur <u>et/ou</u> ISO 13485 relatif à l'existence d'un système de management de la qualité auprès du fabricant, délivré par un organisme agréé et indépendant du fabricant	
Oui	10
Non	00
DÉLAI DE LIVRAISON	15 points
inférieur à 30 jours	15
De 30 jours à 45 Jours	05
Supérieur à 45 Jours	00
- Modalités de paiement	10
a- Pour les Soumissionnaires Locaux	10 points
Chèque à 120 jours	10
Cheque à 90 jours	07
Autres modalités de paiement	02
b- Pour les Soumissionnaires Étrangers	
Remise Documentaire à 120 jours après retrait des documents	10
Remise Documentaire à 90 jours après retrait des documents	07
Autres modalités de paiement	02
Total	70

Les soumissionnaires dont les offres techniques **totalisent 40 points** et plus sont pré qualifiés et verront leur offre financière traitée.

b-Note Financière :

L'offre financière la moins disante se verra attribuer la note maximum de 30 points.

a- *Évaluation du montant des offres :*

30 points

$$N = \frac{MD}{MN} \times 30 \text{ Points}$$

N : note à attribuer

MD : Montant de l'offre la moins disante

MN : Montant de l'offre à noter



- Le dossier des offres doit être établi en un seul (01) exemplaire et comporter les pièces suivantes :

- Décision d'enregistrement du produit en cours de validité ; dans le cas où celle-ci est arrivée à expiration, elle doit être accompagnée du récépissé de dépôt du dossier de renouvellement de l'enregistrement ou d'une lettre d'engagement pour le renouvellement de l'enregistrement ;
- Certificat ISO 9001 du fabricant et/ou du distributeur et/ou ISO 13485 relatif à l'existence d'un système de management de la qualité auprès du fabricant, délivré par un organisme agréé et indépendant du fabricant le cas échéant.
- le devis estimatif et quantitatif de l'offre avec précision des délais de livraison.
- Fiche technique du produit.

Pour les produits non manufacturés en Algérie :

- Certificat de marquage « CE » et/ou « FDA », établi par un organisme de notoriété reconnu et assorti du certificat attestant de cette conformité en cours de validité. Dans le cas où le marquage « CE » et/ou « FDA » est arrivé à expiration, le soumissionnaire est tenu de transmettre un engagement quant à nous fournir le renouvellement de son marquage « CE » et/ou « FDA » dans un délai ne dépassant pas les trois (03) mois à compter de la date de l'ouverture des plis.

Pour les produits manufacturés en Algérie :

- Un certificat d'origine algérienne délivrée par la chambre du commerce et d'industrie concernée.

N.B. : A défaut, de la présentation des pièces, les notes ne peuvent être attribuées.

4- Modalités D'attribution Du Poste :

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres retiendra, conformément à la présente consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, correspondant à l'offre la moins-disante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

5- Infructuosité :

Au sens de la présente consultation, l'infructuosité est déclarée lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu de la consultation, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

6- Caution de bonne exécution.

La PCH exige du fournisseur attributaire de se faire délivrer par une banque de droit algérien, une caution bancaire de bonne exécution en sa faveur, représentant 10% (dix pour cent) du montant contractuel du marché.

Cette caution doit être remise à la PCH, au plus tard quinze (15) jours après l'entrée en vigueur du marché et avant le commencement de l'exécution des livraisons,

La main levée de la caution de bonne exécution devra intervenir dans un délai d'un mois à la réception définitive de la dernière livraison.

La PCH se réserve le droit de procéder à la mise en jeu de la caution de bonne exécution, si le fournisseur ne remplit pas dûment ses obligations contractuelles.

7- Délai De Validité Des Offres :

Du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires se trouveront liés par ces mêmes offres pour une période de soixante (60) jours, à partir de la date limite de la remise des plis. Ils demeurent engagés vis à vis de la PCH.



Liste I des Produits

Poste PCH	Désignation	U/C	Quantité
11262	Alcool chirurgical 90°	F/1L	15 000
1110	Alcool chirurgical 70°	F/1L	30 000
11261	Dakin	FL/1L	6 000
6753	Eau oxygenée	FL/1L	20 000

